BILAN TRES SUCCINCT POUR L'ANNEE 2020-2021

SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE CONSEILS, AIDE ou APPUI JUDICIAIRE

Dans ces situations nous intervenons sur le mode associatif (et non assurantiel)

Un conseil :
Vous avez toujours du temps pour effectuer une démarche officielle (plainte, rapport, etc). Appelez-nous AVANT, ne vous précipitez pas : certaines erreurs ne peuvent pas être corrigées.

Affaires d'ordre moral

53 affaires ont été enregistrées cette année

La plupart des affaires trouvent des solutions "amiables", et c'est mieux ainsi.
Cependant 5 plaintes en droit pénal ont été nécessaires, ainsi que 1 "main-courante". 3 défenses de l'adhérent sur le plan judiciaire suite à une plainte des parents

---

◆ **Agressions, altercations, voies de fait : 6 affaires**
(1 plainte, 6 demandes de protection juridique fonctionnelle).

◆ **Insultes, agressions verbales, intrusions, menaces : 14 affaires** (14 règlements "amiables" ou administratifs).

◆ **Calomnies, diffamations, rumeurs, accusations mensongères, dénonciations calomnieuses : 9 affaires** (9 règlements "amiables" ou administratifs).

◆ **Litiges et divers :**
16 affaires de toutes sortes.

◆ **Plaintes de la part de parents d'élèves :**
5 plaintes en droit pénal, pour des actes "volontaires", 5 plaintes auprès de l'administration.
Elles concernent généralement : mauvais traitements ou coups, infondées.
Au plan pénal 4 plaintes classées sans suite.

Solidarité

◆ **Conseils de notre part, concernant la profession : 68 interventions**

◆ **Conseils juridiques de nos avocats :**
professionnel : 2
privé : 1

◆ **2 recours au tribunal administratif**

◆ **Documentation :**
Textes légaux et règlementaires, jugements et arrêts exemplaires appelés à faire jurisprudence, circulaires officielles d'intérêt général ou technique, ouvrages de fond, périodiques, questions mal définies.

◆ **Caisse de solidarité : 5**

Diverses mises en cause

◆ **Conflits consécutifs à des signalements, des mesures éducatives, des divorces difficiles… Incidents démesurément grossis.**

◆ **Objets confisqués et disparus ou endommagés.**

◆ **Responsabilité civile risquant d'être mise en cause par suite d'accidents particuliers ou graves.**
Par exemple : doigt coupé, choc à la tête, œil blessé, etc.

◆ **Responsabilité civile mise en cause par des parents ou des tiers :**
Par exemple :
• Enfants enfermés par mégarde • Enfants enfuis
• Enfants mis "à la porte"…
• Accusations de surveillances non faites ou mal faites.
• Requêtes de parents d'élèves envers des enseignants à la suite d'accidents survenus à l'école ou en voyage
• Bagarres entre élèves • Problèmes de signalements.

◆ **Responsabilité civile mise en cause par des organismes d'assurance privée** **(application loi du 5 avril 1937)**
Les demandes de remboursement sont pour la plupart injustifiées, mais elles sont toujours aussi "ennuyeuses" : nous prévenir aussitôt.

Règlements amiables (pour éviter la mise en cause par défaut) **à manier avec prudence :** ne pas agir sans notre avis…!

ASSURANCES
Aux Assurances du Crédit Mutuel

◆ **Responsabilité civile directe : 5 dossiers**
Vêtements ou objets d'élèves endommagés par enseignants (appareils brisés, vêtements endommagés lors d'expériences, produits dangereux ou indélébiles,etc…).
Dommages corporels causés directement.

◆ **Défense et recours : 1**

◆ **Accidents ou maladies professionnels : 8 dossiers**
Divers accidents nous ont été déclarés. Indémnités d'I.P.P. cumulables et sans franchise, du presque bénin à plus grave
Lunettes : compléments de remboursement.

Le Président,
Marc SOUVETON